



Le 27 avril 2020

OBJET : Problèmes posés par la note DIPA du 23 avril
Réf. : D20021

Monsieur le Directeur Interrégional,

Lors de la cinquième conférence téléphonique, notre Section vous avait alerté sur les problèmes identifiés au regard de la première note DG sur la prise en charge des repas des agents présents dans les services pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du Covid 19. Vous aviez alors partagé l'ensemble des observations que nous avons formulées au regard de l'inadéquation entre ladite note et les spécificités des rythmes de travail à la DIPA (nous avons même envie de dire par rapport à celles du travail de terrain tant la vision qui transparait à la lecture de cette note était celle du microcosme DG). Nous avons depuis pris connaissance de votre note publiée le 23 courant suite à la deuxième note DG. Du coup, lors de la conférence téléphonique de ce vendredi, nous vous avons à nouveau, comme d'autres organisations syndicales, fait remonter des problèmes. Or, si vous avez par exemple admis que les agents du CODA étaient « passés au travers » de votre filtre ou encore que vous deviez vérifier le cas des agents de la BSE Orly 3 au regard de leur capacité d'accès ou non au restaurant Orly 4, nous pensons, nous, tout simplement, que le filtre en question n'est pas le bon.

Dans cette note, vous avez choisi d'exclure la majorité des agents de la Surveillance des deux plateformes d'Orly et Roissy en raison, nous avez-vous indiqué, du maintien de l'ouverture des restaurants d'Orly 4 et à Roissy du T2A (ADP) et du T1 (Eurest). Or, outre les problèmes déjà évoqués dans nos questions et lors des débats de vendredi que nous maintenons pour partie, nous avons en outre identifié d'autres problèmes qui selon nous rendent cette lecture caduque :

- le restaurant du T2A est fermé le soir (ainsi à priori que le WE) et dans le cadre des vérifications sur les horaires que vous avez annoncées, nous vous demandons de prendre en considération le fait que sur la période concernée nous avons beaucoup de jours fériés où ce restaurant a sans doute été fermé ou le sera (WE Pascal, 1^{er} et 8 mai...). Cette dernière dernière remarque vaut aussi pour les restaurant d'Orly 4 et du T1 roisséen.

- une vérification a été faite ce WE auprès des agents de la BSE T2F (et nous pensons que la situation au T2E, Brigade appartenant à la même Division, est sensiblement la même) et si pour une part de ces agents, ce que vous nous avez indiqué s'est vérifié à savoir que certains disposent effectivement de la carte ADP, cela n'est pas le cas pour tous. Et contrairement à ce qui a été indiquée à notre représentante vendredi, il ne s'agit pas d'agents ayant restitué la carte ADP (nous avons d'ailleurs beaucoup de mal à croire que parmi ceux ayant eu à disposition ladite carte, une majorité de ceux qui l'ont restituée l'aient fait d'initiative). Il semble que selon les époques les directives et les dotations n'aient pas été les mêmes ; et si les agents en postes depuis le milieu de la décennie semblent tous avoir cette carte, les agents plus anciens n'en sont majoritairement pas dotés et ne l'ont jamais été. Dès lors, la mixité des situations dans les escouades présentes sur chaque vacation (agents ayant et n'ayant pas la carte), le manque d'effectifs au cours de la vacation pour pouvoir réellement organiser des rotations afin de se rendre au restaurant du T2A (la première semaine, les vacations au T2F se faisaient à deux agents... là vous serez je pense contraint d'admettre que c'était tout simplement impossible...) font entre autres que l'accès à la restauration collective était de facto impossible. Certains de ces éléments (fermeture du restaurant ou effectif incompatible avec un repas au restaurant du T2A) sont même applicables aux collègues... de la BSE T2A.

- vous indiquez que les agents qui n'auraient pas la carte ADP peuvent en faire la demande. Or on sait que plus de 80% du personnel ADP est en chômage partiel. Une telle demande, même traitée immédiatement par le PLI, n'a donc que peu de chance d'aboutir à une dotation avant la fin de la période de crise sanitaire.

A la lecture de tous ces éléments, nous pensons donc qu'au lieu d'exclure par principe les agents, la bonne grille de lecture à avoir serait d'ouvrir le droit à remboursement à tous les agents en présentiel sur la période concernée en précisant que ceux qui pouvaient/peuvent *réellement* se rendre à un restaurant ouvert ne doivent pas le solliciter, charge aux CSDS, maillon VH1 de la chaîne de remboursement Chorus-DT, de vérifier au moment de valider (ou non) la demande si les conditions sont remplies.

C'est la mesure que nous vous demandons de mettre en place.

Nous restons évidemment à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire éventuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, l'expression de ma respectueuse considération.

Le Secrétaire Interrégional

A stylized, handwritten signature in dark blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line that tapers to the right.

Patrick LE FLOCH